

● ● ● IBR : Précautions à prendre pour les bovins provenant de l'étranger

La réglementation en matière d'IBR est différente dans chaque pays européen. Nous vous rappelons que le vice rédhibitoire n'existe pas pour les animaux provenant de l'étranger.

Il est donc impératif de réaliser une mise en quarantaine dès l'arrivée des bovins. Si vous n'êtes pas en possession de résultat IBR négatif avant la vente, ou si vous ne connaissez pas les modalités de transport, il faut réaliser, dès l'introduction une prise de sang avec analyse IBR (en profiter pour demander une analyse BVD et paratuberculose). Une seconde analyse vous sera demandée entre le 16^{ème} et le 30^{ème} jour suivant l'arrivée du bovin.

Dans le cas où le bovin réagit positivement mais qu'il a été strictement isolé, nous vous demanderons de l'éliminer vers l'abattoir ou vers un atelier dérogatoire fermé (s'il a été vacciné au préalable). Mais si l'animal n'a pas été isolé, il faudra réaliser une analyse IBR sur tous les bovins ayant été en contact avec l'animal positif. C'est pour cette raison que **la mise en quarantaine des bovins dont vous ne connaissez pas le statut IBR est primordiale.**

● ● ● Opération niches à veaux : jusqu'au 30 juin !

Vous avez reçu, par mail, il y a quelques jours, la présentation complète de cette offre négociée directement auprès de KERBL, fabricant allemand. Vous pouvez la redemander au GDS si besoin.

Ex : la niche individuelle avec roues, en mélange fibre de verre et Pehd, toute équipée avec enclos galva, seaux et nourrisseur est à partir de 359€ HT, franco, livrée en ferme.



● ● ● Voyage Progrès Viande : le 20 juin 2018

Le groupe Progrès Viande organise un voyage réservé aux éleveurs allaitants et engraisseurs dans le département des Ardennes le Mercredi 20 juin 2018.

Programme de la journée:

Matin:

Visite d'une exploitation de 171 ha dont 128 ha de surface fourragère. Cheptel de 95 mères charolaises ou croisées, avec taureaux Aubrac / Parthenais. Engraissement de bœufs croisés rajeunis (27-30 mois) + génisses de boucherie

Après-midi:

Visite d'une exploitation de 345 ha de surface fourragère, dont 12 ha de méteil fourrage. Pas de culture de vente. Troupeau de 200 vaches Blondes d'Aquitaine et d'une troupe de 180 brebis Charollaises.

Pour tout renseignement, s'adresser à Laure ARTEGIANI (GDS 02) ou Christian GUIBIER (Chambre d'agriculture).



● ● ● Autopsies à l'équarrissage

Le GDS prend en charge les frais de préparation et d'isolement des cadavres pour les adhérents qui souhaitent réaliser une autopsie par un vétérinaire sur le site d'Atemax. Pour cela, il vous suffit de nous téléphoner : nous réaliserons la demande d'enlèvement et d'autopsie. **Attention en cas de demande d'autopsie, il ne faut surtout pas faire la demande d'enlèvement de votre côté avant d'appeler le GDS ! La demande d'enlèvement sera réalisée par le GDS, en même temps que la demande d'autopsie.**

● ● ● Concours Foire de La Capelle

Cette année encore, nous tiendrons un stand lors de la foire de la Capelle le dimanche 2 septembre. Pour l'occasion, nous renouvelons un concours photo. Vous pouvez dès à présent nous transmettre vos plus beaux clichés sur le thème suivant :

«L'instinct maternel».

Les photos sont à nous transmettre par mail à l'adresse :

gds02@reseaugds.com avant le 10/08/2018.



L'atout Sanitaire



La lettre d'information du GDS de l'Aisne - Mai 2018

● ● ● Généralisation du dépistage BVD à la naissance : c'est parti !

Le programme d'éradication de la BVD est lancé dans les Hauts-de-France à compter du 1er juillet 2018. Après le Pas-de-Calais en décembre 2017, l'Assemblée Générale du GDS de l'Aisne, réunie à Vervins le 13 mars dernier, a voté à l'unanimité le projet d'éradication de la BVD dans les élevages de l'Aisne par les mises en place à partir du 1^{er} juillet 2018 de :

- La surveillance de tous les veaux à la naissance via la boucle de prélèvement de cartilage auriculaire
- L'élimination des veaux IPI (Infectés Permanents Immunotolérants)
- Le contrôle virologique systématique, lors des mouvements, des bovins ne présentant pas de garantie NON IPI.

Au 4 mai 2018, 310 élevages axonais sont engagés volontairement dans le programme, ils représentent 35,3 % des naissances du département.

Concrètement, comment cela se passera-t-il ?

A compter du 1^{er} juillet 2018, les éleveurs du département qui passeront commande de boucles auprès de l'ERE seront livrés de boucles d'identification couplées au kit de prélèvement BVD. Avec les boucles, des enveloppes déjà affranchies vous sont fournies pour envoyer les prélèvements au laboratoire.

S'il vous reste des boucles en stock à cette date, une commande de boutons blancs sera possible : il s'agit d'une 3^e boucle à poser, commandée par le GDS, dont le numéro correspond aux boucles d'identification en stock dans votre élevage. Sinon, les prélèvements de cartilage commenceront après épuisement de votre stock de boucles traditionnelles.



Pour m'engager:

- Je renvoie l'engagement en boucles BVD (convention ci-jointe) au GDS dès que possible
 - Je commande les boucles BVD et la pince spécifique à partir du bon de commande vert que le service d'identification m'a transmis en février 2018.
- Pour toute question, j'appelle le GDS au 03.23.22.50.92.

Accompagnement financier aux adhérents de GDS

Les analyses de cartilage sont facturées 4,85 € HT par veau par le laboratoire (LDAR). Tout bovin prélevé avant le 30 juin 2018 recevra une aide à l'analyse de 2,85 € HT par veau. Les analyses des bovins prélevés à partir du 1^{er} juillet seront aidées à hauteur de 2,70 € HT. Une aide à l'euthanasie sera apportée pour les IPI euthanasiés par votre vétérinaire.

● ● ● Besnoitiose : la vigilance est de mise

Mme Lantuejoul, vétérinaire au GDS 44, est revenue sur la besnoitiose lors de notre Assemblée Générale pour présenter comment une lutte a été mise en place en Loire-Atlantique.

Nous avons évoqué cette maladie dans les *Atout Sanitaire* de février et juillet 2017. Nous rentrons dans la période à risque par l'arrivée des beaux jours et des mouches piqueuses. Elles sont responsables de la contamination des cheptels, transmettant par piqure, le parasite d'un bovin à l'autre.

Il convient de rester très vigilant vis-à-vis de cette pathologie : il est impératif de la dépister lors d'introductions d'animaux dans votre troupeau, principalement pour les bovins provenant des régions déjà infectées de Besnoitiose, mais pas seulement ! Aucun département n'est désormais, à l'abri d'une contamination !



GDS 02 – CS 10685 – 02007 BARENTON-BUGNY Cedex
Tél : 03.23.22.50.92/ Fax : 03.23.22.51.07/ Mail : gds02@reseaugds.com

En partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aisne



● ● ● Maladie de Mortellaro ou dermatite digitée : Soyez vigilant

Cette maladie a été mise en évidence en France dans les années 1980. Elle est très fréquente dans les élevages laitiers et de plus en plus rencontrée dans les élevages allaitants et les ateliers d'engraissement.

Quels sont les signes cliniques ?

La dermatite digitée est une affection **contagieuse** des bovins caractérisée par une ulcération superficielle de la peau située le plus souvent à l'arrière du pied, juste au dessus de la corne, entre les deux talons, qui entraîne des **boiteries**.

Cette lésion peut se situer à l'avant du pied ou plus rarement sur la peau interdigitée entre les deux onglons.

Comment la reconnaître ?

Pour la visualiser, il faut lever le pied (lors d'un parage), mais la plupart des lésions sont visibles lorsque l'animal est debout. Les lésions typiques sont des inflammations **circonscrites**, allant de l'**ulcère à des masses prolifératives**, rouges, que l'on retrouve le plus souvent sur les postérieurs à la jonction entre la peau et la corne, **entre les talons et dans l'espace interdigité**. Une fois cicatrisée, elle apparaît comme une zone de peau épaissie et circonscrite.

Son origine exacte est encore inconnue mais des **agents bactériens** du type *Treponema* sont fortement impliqués dans l'apparition des lésions. Elle est contagieuse et peut se propager assez rapidement dans un élevage, d'autant plus si des zones humides sont fréquentes. Elle est souvent introduite dans une exploitation suite à l'achat d'un animal porteur. Les lésions siègent le plus souvent aux pattes postérieures.

La maladie de Mortellaro a un impact économique direct : fort impact sur le GMQ dans les ateliers d'engraissement, impact sur la reproduction (douleur → pas de chaleur et perturbation du cycle ovarien).



Comment la traiter ?

- Les traitements individuels :

Pour guérir rapidement les lésions, une pulvérisation d'antibiotiques (oxytétracycline) sur les zones lésées est suffisante dans la plupart des cas mais les lésions ont souvent **tendance à réapparaître** après 2 à 3 mois.

- Les traitements collectifs :

Des **pédiluves** placés en sortie de salle de traite permettent de limiter le nombre de cas sur du long terme en appliquant un traitement collectif sur l'ensemble des animaux. Malheureusement, cela est difficilement envisageable pour des bovins allaitants.

Pour améliorer la guérison et éviter de nouvelles lésions, les traitements collectifs sous forme de pédiluve ou de pulvérisation collective appliqués au moins 2 fois par mois sur des pieds préalablement nettoyés sont efficaces si l'hygiène des membres est bonne, les lésions sont traitées de manière individuelle, si elles sont traitées tôt, si elles sont unilatérales (un seul pied infecté sur les deux), si les pieds sont parés et les vaches sont en bonne santé.



Photos : Marc Delacroix



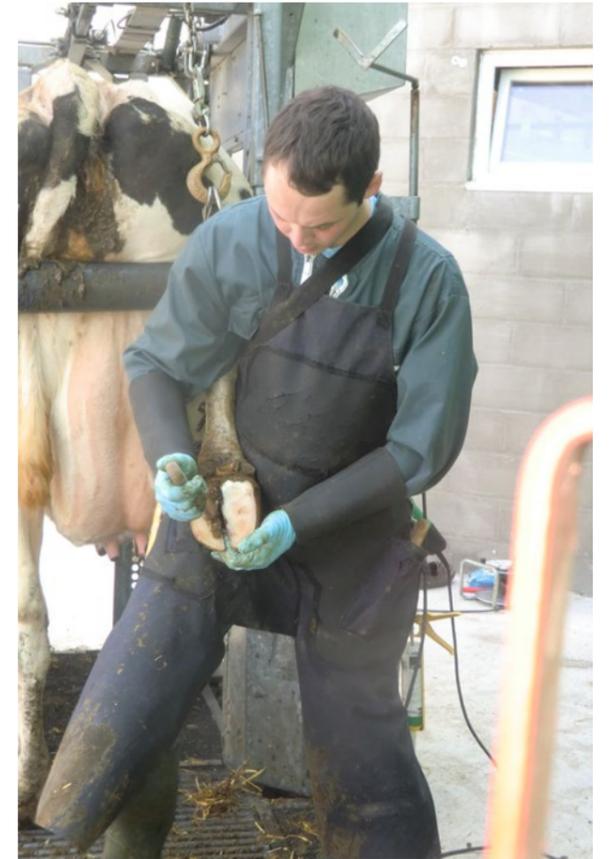
Photo : Marc Delacroix

Certains facteurs sont propices au développement des lésions : forte production laitière, début de la lactation, présence d'une ancienne lésion de dermatite digitée, présence d'une lésion active sur un des deux pieds postérieurs, alimentation déséquilibrée.

A retenir Il est important de :

- Détecter et traiter précocement les nouvelles lésions
 - Avoir une bonne hygiène des sols tout le long de l'année (limiter les zones humides)
 - Limiter les zones pouvant créer des lésions et favoriser l'entrée de la bactérie dans le pied
 - Parer régulièrement les pieds (avec désinfection des instruments de parage entre chaque exploitation, voire après chaque animal atteint traité)
 - S'assurer que les animaux nouvellement introduits (achats, échanges d'animaux) ne sont pas infectés : levez les pattes ! Les éleveurs découvrent souvent tardivement (à l'occasion d'un parage) que la maladie s'est introduite dans leur troupeau
 - Réaliser un vide sanitaire
- Tout ceci va de paire avec des animaux en bonne santé (alimentation équilibrée, immunité des bovins).

Une fois que la maladie de Mortellaro est présente sur une exploitation, elle peut difficilement être éradiquée, d'où l'importance de la prévention sous toutes ses formes.



Enfin, il est bon de rappeler qu'en cas de boiterie, le bon réflexe n'est pas de sauter sur sa seringue chargée d'antibiotiques mais de lever immédiatement le pied pour tenter un diagnostic, et décider si l'on est capable d'agir seul ou s'il faut faire intervenir un parleur ou un vétérinaire.

Les boiteries représentent la 3^e cause de pathologies en élevage.

● ● ● Comprendre la cause des problèmes de reproduction et/ou des avortements dans mon élevage

Vous avez eu dernièrement des avortements sans raisons apparentes ? Vous avez des problèmes de reproduction que vous n'arrivez pas à élucider ? Vous avez des problèmes de métrites/non délivrances récurrents ?

Il est temps d'agir et de limiter les pertes économiques qui y sont liées !

Le LDAR propose différents kits d'analyse :

- Kit avec analyses Fièvre Q, Néosporose et BVD (principales causes d'avortement rencontrées)
- Kit complet recherchant 8 pathogènes

Lorsque les avortements se répètent, les analyses doivent être réalisées sur au moins 6 vaches (femelles à problèmes de reproduction : femelles à non-délivrance, à métrites, à retour en chaleur, femelles déjà avortées) afin de pouvoir mettre en relation les résultats et déterminer s'ils sont vraiment la cause des problèmes rencontrés.

Le GDS prend en charge la moitié des analyses pour les éleveurs adhérents.

Pour toute question, contactez votre vétérinaire ou le GDS. La plaquette jointe reprend les éléments concernant le dispositif OSCAR (Observatoire et Suivi des Causes d'Avortements chez les Ruminants).